



Commune de Montanaire

Rapport 2022 des délégués à l'Association du Centre Intercommunal de Santé l'Oasis (ACISO)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les délégués des 8 communes membres (Moudon, Lucens, Syens, Jorat-Menthue, Rossenges, Vucherens, Hermenches, Montanaire) de l'ACISO ont été convoqués le 2 juin dernier pour l'Assemblée générale ordinaire. Les délégués peuvent être issus hors d'un conseil.

Le comité directeur est présidé par Monsieur Pierre André Nicod, il y a également Madame Véronique Gilliard qui en est membre et qui représente notre commune. Depuis cette année, je suis membre de la commission de gestion.

Cette association ne coûte rien à la commune, elle rapporte environ CHF 900.- par année. Les 8 communes ont des parts sociales.

Cette association exploite l'EMS de la ville de Moudon et la Maison de la santé qui est composée d'un centre d'accueil temporaire (CAT La Palmeraie) de 10 places, de la policlinique de l'HIB avec des spécialités tels que cardiologie, chirurgie de la main, oncologie, gynécologie, orthopédie, rhumatologie, d'un cabinet de physiothérapie, et d'un cabinet de podologie, le 2ème étage est entièrement occupé par les activités du CMS. En tout il y a 120 employés.

Depuis la transformation des appartements protégés, l'Oasis dispose de 77 lits au total, répartis en lits long séjour gériatrique et en lits long séjour en psychiatrie de l'âge avancé, 5 lits court séjour qui ont beaucoup de succès, 1 lit de nuit en centre d'accueil de jour qui à ce jour n'a pas bénéficié d'occupant.

Le contrôle des comptes de l'exercice 2021 nous montre des meilleurs chiffres que ceux de l'année 2020 qui était fortement impactée par la crise sanitaire.

La situation financière est très saine avec un bénéfice de CHF 62'196.48.

La trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme s'élèvent à CHF 1'886'431.62 au 31.12.2021. Les comptes 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

La pandémie a eu un effet sur l'absentéisme du personnel. Actuellement il y a une pénurie du personnel infirmier.

Pour les résidents il n'y a pas eu de décès lié au Covid en 2021.

La maison de la santé fait un bénéfice de CHF 140'000.- par année, elle est largement bénéficiaire avec ses 4 locaux CMS, HIB polyclinique, podologie et physiothérapie.

Le CAT qui a 10 places est resté ouvert malgré la pandémie. Le lit CAT de nuit est à promouvoir, c'est une grande aide pour les proches aidants. Les bénéficiaires du CAT viennent d'un rayon de 10km et aussi des 8 communes membres.

Au vue de ce qui précède, je demande au conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie de votre attention.

Montanaire, le 21 juin 2022

Elke Hofstaetter Pasche - rapporteuse



Les délégués :

Daniel Kalina, Lionel Pasche, Elke Hofstaetter Pasche

Suppléante: Christine Dubrit